

Extrait du Paroisses d'Erquy et de Pléneuf

<http://erquy-pleneuf.catholique.fr/spip.php?article637>

COP21, tout est possible mais tout reste à faire

- Actualités - COP21 -



Date de mise en ligne : mardi 29 décembre 2015

Copyright © Paroisses d'Erquy et de Pléneuf - Tous droits réservés

La conférence sur le climat - COP21 - s'est conclue samedi soir à Paris par un accord entre les 196 parties, visant à contenir entre 2 °C et 1,5 °C le réchauffement. Les pays en développement se verront aidés pour s'adapter et atténuer les effets du changement climatique. Les réactions sont généralement positives. Elles notent toutefois que les engagements d'émissions remis par les parties conduiraient à un réchauffement de 3 °C à la fin du siècle.

Il y a trois mois, l'ambassadrice française pour le climat, Laurence Tubiana, faisait part de son « obsession » : faire en sorte que la COP21 « encourage ceux qui avaient commencé à agir pour le climat à continuer sur leur lancée » . Objectif tenu.

À l'occasion de ces quinze jours qui marqueront l'histoire de la négociation climatique, tous les feux sont passés au vert.

Reste à accélérer la transition.

L'accord adopté samedi est-il ambitieux ?

C'est la bonne surprise de la conférence de Paris : contrairement aux craintes générales exprimées auparavant, l'accord adopté samedi ne constitue pas le plus « petit dénominateur commun » entre 196 parties aux intérêts aussi divergents que ceux des États-Unis, des Maldives ou de l'Inde. Le risque était pourtant réel de voir le texte réduit à de vagues formulations, afin d'obtenir l'improbable unanimité exigée par les règles onusiennes. Cela n'a pas été le cas, au prix d'intenses négociations menées jusqu'à la dernière minute : l'accord se donne un objectif de long terme plus ambitieux qu'attendu ; il fixe un cap pour la sortie progressive des énergies fossiles dont la combustion est à la source principale du réchauffement ; il prévoit des financements pour les pays les plus pauvres et instaure une révision régulière à la hausse des engagements nationaux contre l'effet de serre.

Que ce texte-là ait été adopté sans aucune objection - hormis celle, tardive, du Nicaragua - constitue « un véritable exploit diplomatique », a affirmé la ministre luxembourgeoise de l'environnement, Carole Dieschbourg, parlant au nom de l'Union européenne. Il redonne de la crédibilité au système de négociation onusien, critiqué pour son incapacité à faire émerger un intérêt commun transcendant les intérêts nationaux.

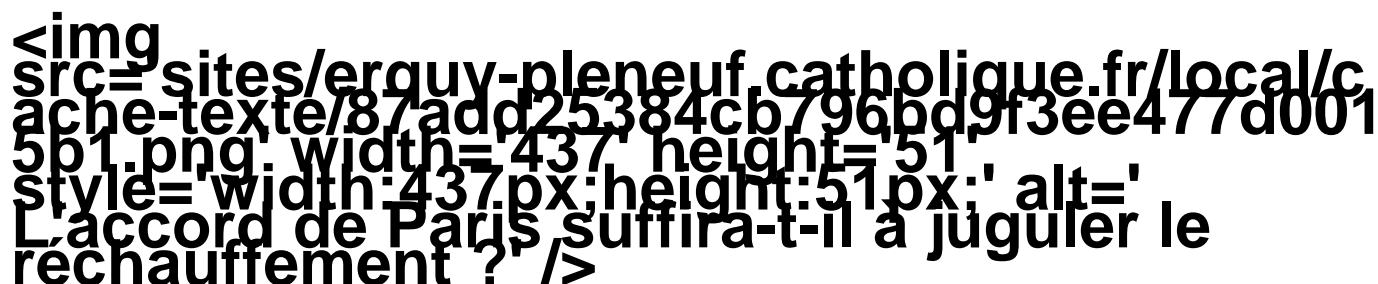
Quels sont les autres acquis de la conférence ?

La COP21 a permis de mettre en scène la mobilisation croissante autour du climat. Le sommet des chefs d'État du lundi 30 novembre - on en attendait 80, ils furent 150 - prononçant tous des discours très volontaristes a marqué un tournant.

« Jusqu'à présent, les responsables politiques avaient peur de se voir reprocher de trop en faire en matière climatique, analyse la chercheuse Teresa Ribera (Iddri). Dorénavant, c'est l'inverse. »

Autre signe positif : 187 pays sur 195 ont rendu publics leurs plans nationaux de lutte. « C'est un chiffre absolument incroyable, personne n'aurait imaginé cela il y a seulement un an », s'est réjoui le commissaire européen Miguel Canete. Ces engagements volontaires devaient être élaborés en amont de l'accord de Paris, dont l'objet est justement d'orchestrer leur mise en oeuvre.

La quasi-totalité des pays de la planète - y compris les pays les plus vulnérables - ont mis au point, à l'issue de débats internes, des politiques de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre. Si elles restent pour le moment insuffisantes pour tenir l'objectif des 2 °C, l'universalité de la démarche est inédite. « La grande avancée de cette COP est d'avoir su lier l'impératif de l'éradication de la pauvreté et celle de la transition vers une économie à faible teneur en carbone », a assuré pour sa part l'économiste Nicholas Stern, spécialiste des questions climatiques. Enfin, de nombreuses annonces d'initiatives concrètes, venant de groupe d'États, d'industriels ou de collectivités locales, ont jalonné la conférence, comme l'Alliance solaire internationale qui vise à créer une plate-forme de coopération entre pays développés disposant de technologies dans le solaire et pays en développement situés entre les tropiques du Cancer et du Capricorne.

The image is a broken image placeholder. The alt text reads: "L'accord de Paris suffira-t-il à juguler le réchauffement ?". The image itself is a large, bold, black text overlay on a white background, which is the alt text itself. The text is: "L'accord de Paris suffira-t-il à juguler le réchauffement ?". The text is in a large, bold, black font. The text is: "L'accord de Paris suffira-t-il à juguler le réchauffement ?". The text is: "L'accord de Paris suffira-t-il à juguler le réchauffement ?".

C'est l'alerte que lancent ONG et scientifiques : l'accord en lui-même ne garantit pas que le seuil des 2 °C et encore moins celui de 1,5 °C seront respectés. Mises bout à bout, les contributions nationales aboutissent en effet à un réchauffement global compris entre 2,7 °C et 3 °C, bien au-delà de la limite recommandée par les scientifiques. « En ce sens, l'accord de Paris ne peut pas être considéré comme un succès », considère le député européen EELV Yannick Jadot.

Pour combler l'écart, l'accord prévoit un mécanisme de révision à la hausse de ces engagements tous les cinq ans. « La date de la première révision obligatoire est trop tardive, puisqu'elle est prévue en 2025 », regrette cependant la Fondation Nicolas Hulot. Ce seraient dix ans de perdu. Il faut obtenir que des pays décident volontairement de réviser leurs engagements avant 2020. »

De même, beaucoup de pays en développement, et notamment l'Inde, ont conditionné leurs mesures de réduction des émissions de gaz aux aides financières et aux transferts de technologies qui leur viendront des pays les plus riches. Encore faudrait-il, là encore, que les promesses en matière de financement soient tenues.

Or la négociation onusienne obéit dorénavant à une logique pragmatique, basée en grande partie sur la bonne volonté des États. « Vous ne pouvez pas faire autrement, quand il s'agit d'embarquer 195 pays », ne cesse de répéter le négociateur américain, Tod Stern, rappelant que le protocole de Kyoto de 1997 - beaucoup plus contraignant - « avait été négocié entre seulement trois partenaires, l'Union européenne, les États-Unis et le Japon ».

Si les parties signataires « s'obligent » donc, vis-à-vis de la communauté internationale, à respecter les dispositions du texte, aucun tribunal international, aucun gendarme ne les sanctionnera à défaut. La contrainte sera donc essentiellement - et ce n'est pas négligeable - une contrainte d'image et de réputation.

« C'est à nous, société civile, de faire le travail et de mettre la pression pour que l'accord s'applique et que son ambition soit régulièrement rehaussée », poursuit Yannick Jadot. « La COP21 va envoyer un signal au marché, mais ce sont aux villes et aux citoyens de finir le job », abonde Hans Joachim Schellnhuber, directeur de l'Institut de Postdam sur les impacts du changement climatique.

« Pour stabiliser le système climatique, nous devons nous débarrasser des énergies fossiles entre 2050 et 2100, dans tous les secteurs, alors même que l'énergie consommée dans le monde aujourd'hui est à 80 % du gaz, du charbon et du pétrole », rappelle le climatologue Hervé Le Treut. Il faut donc une forme d'emballement dans la transition, qui nécessite une implication de tous les pays et de tous les secteurs ». Après la conférence de Paris, cette accélération est possible. Mais rien n'est garanti.

Emanuelle Réju

source La Croix 14 décembre 2015

Repères

Le calendrier de l'après-COP21

- Si l'accord de Paris a été adopté par les 195 parties prenantes de la COP21, il doit encore être signé par les États.
- Le texte précise que c'est au secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, qu'il revient d'organiser une cérémonie, qui se tiendra à New York le 22 avril 2016.
- Les États auront jusqu'au 21 avril 2016 pour déposer les instruments de ratification, d'acceptation ou d'approbation, selon les cas.
- Pour entrer en vigueur en 2020, l'accord doit être ratifié par au moins 55 pays représentant au moins 55 % des émissions mondiales de GES. Mais un pays pourra s'en retirer dans un délai de trois ans sur simple notification.
- Un « groupe de travail spécial » est chargé des travaux jusqu'à la prochaine session de la conférence des parties (COP22) qui se tiendra à Marrakech, au Maroc, du 7 au 18 novembre 2016, prochaine étape décisive dans la mise en application des résolutions prises à Paris.